

## ARRETE DU MAIRE N°20240254

### TRAVAUX SUR RESEAU ASSAINISEMENT- IMPASSE DU GENERAL CLAUSEL \_ VC n°78

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** le code de la voirie routière

**VU** l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

**VU** l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

**VU** la demande en date du 18/09/2024 par laquelle l'entreprise **SUEZ EAU France**, 15 Avenue Charles Floquet 64200 BIARRITZ

**DEMANDE** l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux sur le réseau assainissement, **Impasse du Général Clausel, voie communale n°78 à BASSUSSARRY**,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité sur le territoire de la Commune de BASSUSSARRY, **Impasse du Général Clausel, voie communale n°78** pendant la durée des travaux :

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

Du **mardi 08 octobre 2024 au mardi 22 octobre 2024** le **bénéficiaire** est autorisé à occuper le domaine public pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants. Intervention sur 1 journée en fonction du calendrier des travaux.

### **ARTICLE 2 :**

Les prestations afférentes consisteront à :

- **Ouvrage assainissement à réparer – Fond de radier à changer**

La signalisation adéquate sera mise en place par les soins de **SUEZ EAU FRANCE** domiciliée à **BIARRITZ** qui affichera le présent arrêté de part et d'autre du chantier.

- ***Pose de panneaux de signalisation sur le lieu du chantier***
- ***Si empiètement sur chaussée ne pas bloquer la voie***
- ***Circulation alternée manuelle si besoin***
- ***Interdiction de dépassement pour tous véhicules***
- ***Stationnement interdit de part et d'autre du chantier pour tous véhicules***

### **ARTICLE 3 :**

En dehors des horaires de travail, la nuit, la signalisation de danger appropriée au chantier sera mise en place.

### **ARTICLE 4 :**

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

**ARTICLE 5 :** Les travaux se dérouleront sur 1 journée en fonction du calendrier.

Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux.  
La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

**ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Dépôt**

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

**ARTICLE 7 :**

Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

**ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,  
Le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE.**





## Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Dénomination : SUEZ EAU France

Adresse : 15 Avenue Charles Floquet

Code postal : 64200 Localité : BIARRITZ Pays : France

Nom contact : Osiris Prénom contact : Claire

Téléphone : 0559414853 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : 2438053478.243801DAC01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Nom contact : Prénom contact :

Téléphone : Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel :

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Nom de la voie : IMPASSE DU GENERAL CLAUZEL

Code postal : 64200 Localité : BASSUSSARRY

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : ouvrage assainissement réparer - Fond de Radier à Changer

Date prévue de début des travaux : 09/10/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) :

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 15 Date de début de réglementation 08/10/2024

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  Largeur de voie maintenue

Suppression de voie  Nombre de voie(s) supprimée(s)

(DAC\_P1\_V5\_v1.02)

Interdiction de :

**Circuler**  
véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : \_\_\_\_\_ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

1 jour d'intervention entre le 08/10 et le 22/10/24 en circulation alternée Manuellement - pose pan

neaux de signalisations

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise

Dénomination : SUEZ EAU France

Adresse : 15 Avenue Charles Floquet

Code postal : 64200 Localité : BIARRITZ Pays : France

Nom contact : Osiris Prénom contact : Claire

Téléphone : 0559414853 Indicatif pays : +33

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : visio-naq-ordo@suez.com

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 63-4362064

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 18/09/2024

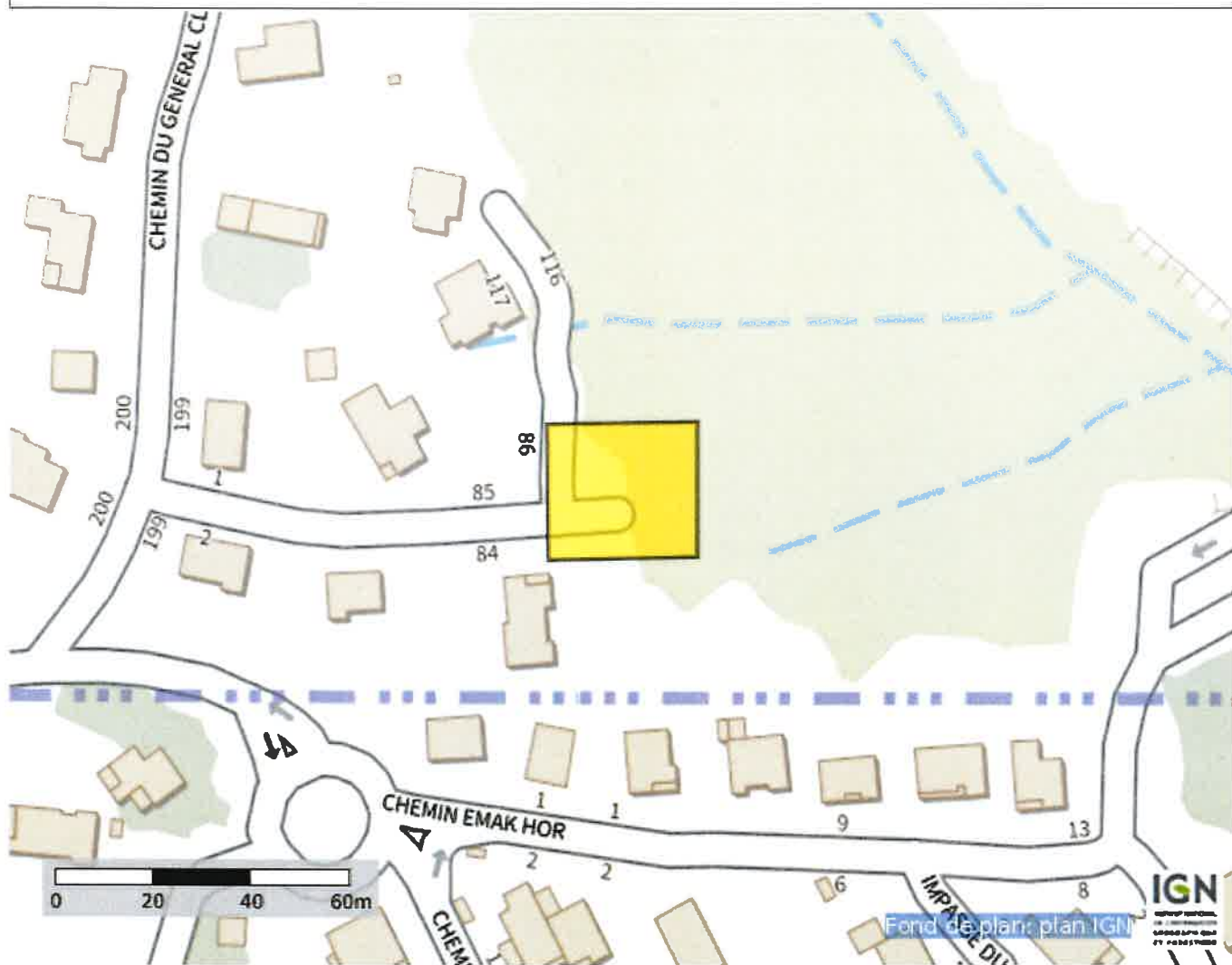
Nom : Osiris Prénom : Claire

Qualité : \_\_\_\_\_

(DAC\_P2\_V5\_v1.02)

# Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

335237.3625372994

6269778.866418749

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

-1,50520193266372 43,43354396944784  
-1,50519925045470 43,43330244847917  
-1,50482374119262 43,43330829173979  
-1,50482374119262 43,43354786493944  
-1,50520193266372 43,43354396944784

(PlanDetail\_Protys\_v1.01)

SUEZ EAU France

TSA 54050  
26 avenue de l'île Saint Martin



92894 NANTERRE CEDEX 9  
France

Tel: 2438053478.243801DAC01.01@captidec.fr  
Fax:

|               |                        |
|---------------|------------------------|
| Réf. Protys : | 2438053478.243801DAC01 |
| N° affaire :  | 63-4362064             |

MAIRIE DE BASSUSSARRY  
64200 BASSUSSARRY  
France

Courriel: [urbanisme@bassussarry.fr](mailto:urbanisme@bassussarry.fr)  
Tel: +33646334737  
Fax:

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024\*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

|              |                  |
|--------------|------------------|
| Fait à :     | NANTERRE CEDEX 9 |
| Le :         | 18/09/2024       |
| Signataire : | OSIRIS claire    |

(Accompagnement\_V5.10\_1.02)